

Questions orales

Pour ce qui est des sommes d'argent demandées par la Corporation pour des frais d'administration, je pense que c'est une pratique commerciale courante et qu'il doit en être ainsi. D'autre part, pour ce qui est des sommes d'argent qui ont été versées par la société Eldorado Nucléaire Ltée à la Corporation, ce n'est pas du tout dans un besoin désespéré d'argent de la part de la Corporation, c'est plutôt parce que la société Eldorado Nucléaire Ltée, vers le milieu de la décennie 1980, aurait à verser des dividendes extrêmement importants à la Corporation de développement des investissements du Canada, et pour éviter que ceci devienne un lourd fardeau sur le plan financier pour la société Eldorado, celle-ci en est venue à un arrangement financier pour le rachat de certaines actions que détenait la Corporation de développement des investissements du Canada dans la société Eldorado Nucléaire Ltée.

[Traduction]

M. Beatty: Le ministre doit se servir des nouvelles mathématiques, madame le Président. Je ne comprends rien à ses calculs.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Le ministre pourrait-il confirmer que l'Eldorado a payé directement la CDIC, qui n'a pas l'intention de lâcher prise, alors que cet argent aurait dû être versé au Fonds du revenu consolidé? Voudrait-il dire à la Chambre si, avant que cette transaction soit effectuée, lui ou une autre personne du ministère a consulté le ministère de la Justice au sujet des dispositions de l'article 11(1) de la loi sur l'administration financière qui exigent que cet argent aille non pas à la CDIC, mais directement au receveur général du Canada et au Fonds du revenu consolidé?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je tiens à confirmer que la somme a été versée par la société Eldorado Nucléaire Ltée à la Corporation du développement des investissements du Canada pour le développement des investissements. J'ai déjà indiqué pour quelle raison, savoir pour éviter justement que la société Eldorado ait un fardeau financier très lourd à porter d'ici quelques années étant donné ses engagements envers la CDIC.

J'aimerais également rappeler au député qu'il se rendra compte cet après-midi, à la lecture du projet de loi, qu'il existe des dispositions que le Parlement sera invité à approuver pour l'utilisation des fonds que la Corporation de développement des investissements du Canada recevra de ses sociétés affiliées.

[Traduction]

LES CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS CANADAIRES ET DE HAVILLAND

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'avais l'intention d'adresser ma question au président du Conseil du Trésor. Comme ce dernier est absent, je vais me tourner vers le premier ministre.

Lorsqu'il a déposé hier ses prévisions budgétaires, le président du Conseil du Trésor a parlé d'accorder des crédits de 240 millions de dollars à Canadair et de 60 millions à la société de Havilland Aircraft. Le président du Conseil du Trésor ou le premier ministre possèdent-ils des états financiers de ces sociétés démontrant que l'octroi de crédits de 240 millions dans un cas et de 60 millions dans l'autre permettra de remettre ces sociétés à flot, ou s'agit-il tout simplement d'une autre injection de capitaux similaire à celle qu'on a consentie à ces sociétés en novembre dernier pour leur permettre de tenir encore six mois?

● (1420)

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, afin de pouvoir répondre au député, je chercherai à savoir si le président du Conseil du Trésor disposait de ces états financiers. Les fonds alloués aux sociétés Canadair et de Havilland étaient destinés à consolider leur capital-actions.

M. Blenkarn: Madame le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire a eu l'occasion d'examiner ces chiffres, sinon je ne vois pas pourquoi il devrait répondre aux questions.

LES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je m'adresse encore une fois au premier ministre puisqu'il devrait être au fait de la question. Je voudrais qu'il nous dise si l'on dispose des états financiers de ces sociétés. Dans la négative, comment le gouvernement peut-il demander au Parlement d'approuver des crédits totalisant 300 millions de dollars sans que l'on sache réellement ce qu'il va advenir de ces sociétés qui sont vouées à l'échec ni combien d'argent il faudra encore y englober? Où va-t-on à cet égard?

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est bien clair que le gouvernement disposait de l'information financière nécessaire lorsqu'il a décidé de consolider le capital-actions des sociétés Canadair et de Havilland. Il importe de reconnaître qu'il s'agit d'une industrie que le Canada tient à conserver et qui repose sur la technologie de pointe.